

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nbre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>	<b>L'an Deux Mil vingt six Le 16 février à 18h30</b>	
	<b>Présents</b>	<b>10</b>	Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
	<b>Votants</b>	<b>10</b>	Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>09 Février 2026</b>
	<b>absents</b>	<b>05</b>	<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève. MOUSSEAULT Philippe. PERTUIS Martine.
	<b>Procurations</b>	<b>00</b>	<b>ABSENTS :</b> CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. <b>PROCURATIONS :</b> <b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : Acceptation d'un don de 2500 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier reçu par l'association communale la CAVA.

Il informe les membres que l'association a décidé d'attribuer un don d'un montant de 2 500 € en faveur de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE** le don d'un montant de 2 500 € attribué par la CAVA
- **DIT** que cette somme sera inscrite en recette au budget de l'exercice 2026
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 16/02/2026  
LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20260216-2026-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026  
Publication : 23/02/2026

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).